AU RAVITAILLEMENT

AU SERVICE DES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES (Antoine, rue du Hazé). — Il sera mis en vente aux Antoine, rue du Hazé, 1er étage, les lundi et mardi de chaque semaine, de 8 h. ½ à 11 h. ½ et de 2 à 4 h. du soir : beaucoup, gilets à manches pour hommes, couvertures, pardessus, vareuses pour enfant jusqu'à 8 ans, chemises filettes, caleçons de sport, chaussures de fatigue et de repos pour hommes, chaussures américaines pour femmes et enfants ainsi qu'un lot de sandales et de talons en cuir.

A propos des ventes de vêtements et chaussures qui ont lieu régulièrement les lundi et mardi de chaque semaine, à partir de 8 h. du matin et de 2 h. de l'après-midi, il est recommandé aux familles de se présenter de préférence au début de la matinée ou de l'après-midi, et non pas en fin de séance, à un moment où il est impossible de servir les retardataires trop nombreux qui se présentent.

En suivant ces indications, les familles seront servies plus rapidement et éviteront une attente toujours désagréable et, le cas échéant, de devoir être renvoyées à une autre séance en raison du temps insuffisant qui resterait jusqu'à l'heure de la fermeture et qui ne permettrait pas de servir les personnes qui se seraient présentées tardivement.

LA VENTE DE VIN ROUGE (Conditionnement, place Sébastopol). — Le lundi 26 (1 litre par personne). Secteur 6 : cartes grises, numéros pairs, de 6 à 9 h.; impairs, de 9 à 10 h.; cartes roses, pairs, de 10 à 11 h.; impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 9 : cartes grises, numéros pairs, de 2 à 6 h.; impairs, de 6 à 8 h.; cartes roses, pairs, de 4 à 5 h.; impairs, de 5 à 6 h.

LE COKE A DOMICILE. — Inscriptions : rue Carnot ou à l'Usine à gaz. — Secteur 13 : lundi 26, cartes roses ; mardi 27, cartes grises. — 1 et 2 personnes, 2 h.; 3, 4 et 5 personnes, 4 h.; 6 personnes et plus, 6 h. à 6 fr. 10 l'h. — Se munir de la carte de pain.

L'INSCRIPTION DU CHARBON (Blanc-Seau, rue Claude-Bernard). — Le lundi 26, secteur 13, cartes grises, de 8 h. ½ à 11 h. ½ ; cartes roses, de 2 h. à 4 h. ½. — 1 et 2 personnes, 100 kil. pour 11 fr.50 ; 3, 4 et 5 personnes, 150 kil. pour 17 fr. 25 ; 6 personnes et plus, 200 kil. pour 23 fr. — Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

LES SECOURS DE CHOMAGE. — Les secours aux nécessiteux seront payés à partir du jeudi 29 janvier courant. Les paiements seront faits aux chefs de famille seulement, qui doivent se présenter et signer.

On ne peut se faire remplacer.

Afin d'éviter les rassemblements et de n'obliger personne à une attente prolongée, les paiements seront effectués rigoureusement dans l'ordre des numéros. Il est donc inutile de se présenter avant l'heure indiquée. Les personnes qui ne se conformeront pas aux instructions données, et ne respecteront pas l'heure et le jour fixés, s'exposent à ne pas être payées.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance du jour et de l'heure où ils devront se présenter, Salle des Hospices, rue d'Havré, en consultant les affiches apposées dans les dépôts du ravitaillement et à l'Institut Social.

Les secours étant payés aux assistés régulièrement tous les 28 jours, tous les retardataires seront considérés comme ayant renoncé aux secours. Il n'y a donc pas de jour spécial de paiement pour les retardataires.

Nota. — Vu la pénurie de monnaie, les intéressés sont priés de s'en procurer pour faire l'appoint.

A LA FEDERATION DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE (groupe régional de l'U. N. O. — Assemblée générale. — On nous prie de rappeler que c'est aujourd'hui, dimanche, 25 janvier, à 9 h. 45 précises, qu'aura lieu, à l'Hippodrome, place des Halles, la troisième réunion générale de la Fédération. Tous les adhérents des groupes « Combattants, Mutilés et Remplaçants », ainsi que ceux des sections locales, y sont invités. En plus des rapports et conférence, des communications intéressantes et très importantes y seront faites. Il est rappelé que la carte d'adhérent sera exigée à l'entrée.

UN DON AUX PAUVRES. — Un Anonyme a fait parvenir à l'administration charitable une somme de 75 francs pour les pauvres. Cette somme a été versée à la caisse du Bureau de bienfaisance.

LES SOUTIENS DE FAMILLE DE LA CLASSE 1920. — Le Maire de la ville de Tourcoing a l'honneur d'informer les familles qui se croiraient des droits à l'allocation journalière, qu'elles doivent, dans le plus bref délai, se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, pour y déposer leurs demandes. Elles sont priées de se munir de leur livret de mariage.

NOUS APPRENONS que le docteur GAUBERT, ancien interne des Hopitaux d'Angers et Brest, lauréat de la Faculté, ouvre un cabinet médico-chirurgical, 22, rue Ste-Barbe, de 1 à 3 h. 43146d

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Maximum : 3.000 fr. par livret. Intérêts : 3.75 0/0. Remboursement à vue. Les guichets sont ouverts tous les jours, sauf le vendredi.

Les opérations se sont effectuées du 16 au 23 janvier 1920 de la façon suivante : 1.090 versements, 896.235 fr.; 391 remboursements, 179.229 francs 49 centimes.

AU VRAI BON MARCHE, 13-15, rue de Tournai. Grand choix à tous les rayons. Prix très avantageux. 43052d

MORT SUBITE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Une ménagère, Mme Anaise Leroy, âgée de 63 ans, domiciliée à Bondues, rue du Moulin-Cardon, 9, se promenait hier, vers 14 heures, rue d'Alsace, en compagnie de son mari, M. Isidore Vanelst, tisserand.

Soudain, la ménagère se trouva indisposée et s'affaissa sur la chaussée. Son mari voulut lui porter secours, mais ce fut inutile, la ménagère avait cessé de vivre : elle avait succombé à une embolie cardiaque. Son corps a été transporté à l'Hôpital Civil, sur la voiture d'ambulance.

P. MAES, 21, rue Industrie. Tailleur 1er ordre. 43068d

UN VOL A L'ETALAGE. — Au cours de la soirée de vendredi, vers sept heures, un individu s'est introduit dans le magasin de M. J.-B. Leurident, marchand, 54, rue de Reunix, et y a dérobé une pièce de tissu de 19m50, représentant une valeur de 189 fr. L'auteur de ce larcin est connu de la police, qui le recherche activement. M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement, enquête.

Henri DELANNOY, à la Montagne, informe sa clientèle qu'il a repris son commerce et qu'il vend maintenant d'avant-guerre, toutes les variétés de graines potagères et fourragères. 43123d

AUTO CONTRE TRAMWAY. — A l'angle des rues de Cuisines et du Prince, une collision s'est produite hier, vers 9 h. 30, entre le car M. et une auto appartenant à M. Selosse, rue Winoc-Chocquel. Il en est résulté des dégâts matériels, notamment au car.

MOUVAUX

La distribution du gaz

Les nouveaux projets d'alimentation. — Le prix du gaz. — L'éclairage électrique

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Gaston Van Tournout, directeur de la Compagnie du gaz Deuclée, a donné aux conseillers des explications intéressantes au sujet de la distribution du gaz.

M. Van Tournout a reconnu l'insuffisance de la fourniture du gaz à Mouvaux, qui est, a-t-il dit, la commune la moins bien desservie du réseau de la Compagnie.

Cette insuffisance est due, a-t-il ajouté, à la petitesse du tuyau de 150 millimètres qui alimente seul la commune, en passant par le pont du Cottignies, à Wasquehal.

La distribution de gaz pourrait être plus forte par suite de la pose d'un deuxième tuyau, de 160 millimètres, qui passerait par le pont voisin de la Masure.

Un autre projet donnerait également satisfaction aux Mouvalois : l'installation d'un tuyautage qui amènerait le gaz par Roubaix.

Mais pour cela, 520 mètres de tuyau sont nécessaires. La Compagnie n'en possède que 320. Elle réclame actuellement aux fonderies les 200 mètres qui lui manquent. Par suite des diverses « crises » que subit actuellement l'industrie, la livraison de ces tuyaux indispensables est chaque jour retardée.

Pour compléter la réalisation de ce dernier projet, une sous-station de gaz serait construite au centre de la Ville.

Les habitants de Mouvaux seraient heureux de voir aboutir une de ces combinaisons, qui leur permettrait de s'éclairer et de se chauffer un peu mieux.

LE PRIX DU GAZ

Le prix du gaz est une question des plus discutées.

Actuellement, la Compagnie l'établit comme suit : le mètre cube, 48 centimes pour l'éclairage et 43 centimes pour le chauffage.

M. Van Tournout a mentré l'obligation dans laquelle se trouvait la Compagnie d'augmenter les prix.

Les augmentations et les diminutions de prix sont proportionnelles à la hausse des charbons, des salaires et des frais généraux.

L'échelle mobile proposée par le directeur de la Compagnie établirait ainsi les différents prix de cession du gaz à la commune, selon les frais de la Compagnie pour ce produit.

L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

L'éclairage électrique peut-il remplacer le gaz à Mouvaux ?

Un article du contrat de la Compagnie avec la Ville prévoit ce cas. La Compagnie Deuclée, à prix égaux, aurait la préférence de l'exploitation sur toute autre.

Cette Compagnie est disposée à installer l'électricité à Mouvaux, mais comme l'a fait remarquer M. Van Tournout, « la faiblesse de la production électrique et la difficulté d'obtenir des matériaux d'installation mettent pour le moment un sérieux obstacle à la réalisation du projet d'éclairage électrique pour la commune. »

Nous souhaitons que, rapidement, d'une façon ou d'une autre, les rues et les maisons de Mouvaux soient dotées d'un éclairage moderne.

Le renom de la Ville, et aussi sa prospérité, y gagneront.

MARCQ-EN-BARŒUL

POUR LES ENFANTS TUBERCULEUX. — Comme suite aux démarches faites par M. le Maire près de l'Union Mutualiste du Morbihan (Institut marin antituberculeux pour enfants), celle-ci accepte de recevoir, pour un séjour de plus de trois mois à la mer, un certain nombre d'enfants de cette localité dont la santé débilitée les prédisposerait à la tuberculose.

Les frais de voyage et d'hébergement sont gratuits; seul, le trousseau d'habillement doit être fourni.

Les parents désireux de profiter de cette occasion, pour rendre à leurs chers petits force et santé, sont priés de donner tous renseignements et certificat du docteur au bureau de la Mairie.

COMINES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi, sous la présidence de M. J. Schouteten, adjoint.

Il a pris les décisions suivantes :

Acceptation des indemnités de résidence aux directeur et directrice des écoles; constructions de baraquements sur le terrain situé derrière les écoles; vote de crédits supplémentaires pour traitements des employés communaux; vote d'un crédit pour paiement rappel d'augmentation du traitement du commissaire de police. La Commission des travaux est chargée d'examiner avec M. Maillard le plan d'agrandissements nouveaux de la ville de Comines. Le Conseil autorise le receveur municipal à acheter des denrées provenant des stocks américains, avec les bénéfices du ravitaillement. Il a voté un nouveau tarif d'octroi et examiné des demandes d'allocations militaires.

L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE REVIENT. — Les artères principales de la ville seront, sous peu, éclairées. A cet effet, on a déjà procédé à la pose des lignes et des lampes.

Lundi prochain, la Reconstitution recevra le moteur nécessaire à la mise en marche du groupe électrogène et, vers la fin de la semaine, l'installation sera terminée.

BONDUES

LES FUNERAILLES DE Mme D'HESPEL. — Au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, ont eu lieu samedi matin à 11 heures, en l'église de Bondues, les funérailles de Mme René d'Hespel de Blencques, née Anne-Marie de Mouy, femme de M. d'Hespel de Blencques, l'honorable maire de cette commune.

La levée du corps a été faite au château de Bondues, par M. le Vicaire-Général Lecomte, délégué de Mgr l'Evêque de Lille. Le deuil était conduit par M. René d'Hespel, accompagné du R.P. Henri Jubain, S.J., et suivi de son fils M. Joseph d'Hespel et de son gendre, M. Robert de Rosny.

Parmi l'assistance et venant immédiatement après la famille se remarquait le Conseil municipal au complet, ayant à sa tête MM. Léon Desgonnets et Casimir Destombes, adjoints.

Remarqués également : MM. Desombre, ancien président du Tribunal de commerce de Lille ; Jules Jeire, ancien président du Tribunal de commerce de Tourcoing ; les comtes Auguste et Edouard de Germany ; Anatole de Blanchonvel ; le commandant Joseph Legrand, président de l'Association des combattants de la Grande Guerre ; le comte Octave d'Hespel, maire de Fournes, président de la Fédération des syndicats agricoles du Nord ; Louis Delacherie, conseiller général ; M. le chanoine O. Dufilot, curé-doyen de Saint-André à Lille ; Kempf, curé-doyen de Marcq ; Sint, curé d'Aubry et de Petite-Forêt ; Bouquet, curé de Roncq (Saint-Piat) ; MM. les docteurs Victor Desbonnets de Tourcoing, et Heusaert de Bondues ; Carlos Pierin, président de la Jeunesse catholique ; le R.P. Paul Descottignies, de l'Ordre des Pères d'Afrique, etc.

La messe a été dite par M. l'abbé Corset, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Delvigne, vicaire à Sainte-Marie-Madeleine, à Lille, et Vannuffelghem, professeur au Collège de Tourcoing. L'absoute a été donnée par M. le Vicaire-Général Lecomte.

Après la messe, le convoi s'est dirigé vers le cimetière où l'inhumation a été faite dans le caveau de famille.

CREDIT FRANCAIS

M. Rue de Lille, TOURCOING
17, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
PAIEMENT DE COUPONS
42914 aux meilleures conditions.

LILLE

L'extradition du prince Rupprecht de Bavière

La « Deutsche Zeitung » prétend qu'à part le kronprinz Rupprecht de Bavière, aucune personnalité militaire marquante ne figurerait sur la liste des coupables dont l'extradition est demandée par l'Entente.

La « Dépêche » fait remarquer que cette nouvelle est de nature à surprendre, car il apparaît bien que l'initiative du crime d'enlèvement des femmes et jeunes filles est impossible au Grand Quartier Général et au gouvernement allemands. Il ne faudrait pas que fût seulement impliqué celui qui pourrait peut-être établir une non-participation au crime et qu'on laissât échapper les auteurs vraiment responsables, Hindenburg, Ludendorf, le ministre de la guerre allemand.

LES BOCHES VONT RENDRE DES COMPTES. — Sept Allemands, dont un capitaine et une femme, inculpés de vols et pillages et arrêtés à Mayence, ont été amenés à Lille et écroués à la Citadelle.

DECORATIONS BRITANNIQUES. — Le 28 janvier, à 11 h., aura lieu, au Grand Quartier Général, rue Nogrette, la remise des décorations britanniques récemment.

CARNET DU JOUR

NAISSANCE

M. et Mme Charles Drouiers ont l'honneur d'annoncer la naissance de leur fils Xavier.

MARIAGE

Le 27 décembre 1919 a été célébré à Capetown (Afrique du Sud), le mariage de Mlle Marie-Louise Lesur, fille de M. et Mme Louis Lesur-Hellin, de Roubaix, avec M. Richard Varder, professeur agrégé des sciences à l'Université de Grahamstown.

PETITE CORRESPONDANCE

LOYERS

Nous avons déjà répondu avec une inlassable constance aux innombrables questions qui nous sont posées sur la question des loyers. Ces questions sont d'ailleurs toutes le [illegible] Nos réponses sont rappelées ci-dessous. Ce qui, en réponse générale à tous ceux qui nous demandent des renseignements à ce sujet, les principaux points de la loi :

Exonération. — La loi pose en principe que les mobilisés et tous les locataires résidant en pays envahis, antérieurement assimilés aux mobilisés, sont exonérés du paiement de leurs loyers [illegible] pendant la guerre et les six mois qui suivent le décret de cessation des hostilités (24 octobre 1919). Mais cette exonération ne peut être obtenue que si le locataire, resté mobilisé, est sans ressources, s'il se trouve sans [illegible] ou s'il incite à la charge du propriétaire le soin de faire la preuve de ses ressources.

Il ne faut pas oublier que cette exonération ne concerne que les locataires habitant leur maison d'avant-guerre et occupant des locaux à usage [illegible]. Toutes les contestations relatives au paiement des loyers échéant sont de la compétence des Commissions arbitrales en loyers qui tranchent les différends entre locataires et propriétaires, et fixent le délai pendant lequel l'exonération est accordée.

Prorogation. — Les locations d'avant-guerre peuvent être prorogées d'une durée de deux ans pour les locations ordinaires, de cinq ans pour les locaux à usage commercial, et de six durée de leur mobilisation pour les mobilisés. Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse de locations d'avant-guerre. Les locations faites depuis le 1er août 1914 peuvent bénéficier de la prorogation, à condition qu'il s'agisse de locations passées entre mêmes personnes et pour les mêmes locaux.

Le délai de prorogation courra six mois après la cessation des hostilités (décret du 24 octobre 1919).

La demande de prorogation doit être faite au propriétaire par [illegible].

Indemnité. — Les propriétaires dont le revenu imposable ne dépasse pas 15.000 francs dans les communes de 1.500.000 habitants, ont droit à 50 pour cent des loyers dont l'exonération a été accordée soit par la loi, soit par conventions librement consenties. Pour les [illegible], les propriétaires devront adresser leur demande au directeur départemental du Ravitaillement.

Laurence Mars U.S.A. — La loi d'amnistie déclare amnistiés tous les [illegible] depuis le 1er août 1914 inclus. — N.N. 50. — Lettres au commandant de votre Bureau de recrutement. — Leonard de Beaupre. — [illegible] — 2. Demandez au ministère de la Guerre. — Un Rame 125. — Il y a toujours mécontents. Vous ne pouvez sans rien corriger, en tenant les intérêts. Le projet de loi déposé devant l'ancienne Chambre limite à ailleurs [illegible] de 5 ans pour s'acquitter et prévoyait une exonération possible des intérêts. La nouvelle Chambre aura-t-elle à s'occuper de cette question. — Flore 20 ans. — 0 fr. 50 la ligne en semaine, 1 fr. 05 le dimanche, avec adresse minimum 3 lignes. — Mère désolée. — Adressez-vous au Bureau des Sépultures militaires, au Ministère de la Guerre, rue Boissy-d'Anglas. — Jeune homme ennuyé. — Il faudrait le se déclarer l'absence par le Tribunal civil. Voyez un avocat ou un notaire. — Ravé fils. — Où vous pouvez concourir. — M.D. 52. — Dès maintenant, pouvez travailler et avez des ressources. — Zoda. — Jusqu'à ce mais, vous ne pouvez se passer du consentement des parents, mais depuis leur majorité, il suffit d'un acte respectueux pour permettre de passer outre à l'absence du consentement. — 16-1486. — Il est le [illegible], il ne s'agit pas des mêmes loyers. — N.P. 26. — 1. C'est bien qui devrait établir le dossier. Elle se [illegible] à tort sur le [illegible]. — Rédiamez [illegible] encore au ministère ; 2. Elle a le droit de demander un dossier rectifiant. — Veuve Leclercq, Tourcoing. — Non vous ne perdez pas vos droits. — Pour tous renseignements C.T. 12. — Le Tribunal saura le lui accorder s'il le juge bon. Il est entièrement maître de sa décision.

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX. — Le cours commercial de l'école libre des filles, rue de l'Ermitage, 50, ouvre ses cours du soir, les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 7 à 9 h. [illegible] — Les leçons de français, d'anglais, de comptabilité, de sténographie, de graphie. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 janvier.

— Association amicale de la rue Turnaux. — Aujourd'hui, dimanche à 14 h. 30, dans le cadre de l'école manufacturée du Sacre-Cœur en l'honneur des camarades morts pour la France, l'orchestre amicale du quartier de l'Alliance-Musicale du Jean-Chaussin, prêtera son concours à cet [illegible].

— Association des anciens élèves de l'école de la rue Delessenne. — La réunion générale qui fut tenue le 18 janvier. Le président, M. Winants, a annoncé que cette année l'Association fêtera son troisième anniversaire. Le mercredi 28 courant, un concert de charité sera donné chez M. Veighe, rue du Tilleul. M. Vermeulen, conseiller municipal, a appuyé les paroles du président.

Après les rapports des délégués des sections sportives et de tir, le président propose un vœu de prompt rétablissement et de sympathie à M. Gamache, directeur de l'école, terrassé par la maladie; vœu adopté à l'unanimité. 120 membres étaient présents.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Syndicat des tailleurs, appréteurs, pompiers, giletières de Roubaix-Tourcoing et environs, réunion lundi 26, à 18 h., 43, rue de l'Alouette.

— Polo-Club. — Dimanche 25, à 11 h., réunion générale.

— Chambre syndicale d'alimentation (section épicerie). — Réunion aujourd'hui dimanche, à 10 h. — Section porteurs de pains, à 11 h.

— Concordia-Harmonie. — Répétition générale mercredi 28 janvier, à 20 h., au local, 175 bis, rue de Lannoy.

— Jeunesse Prévoyante de l'Epeule (71, rue Descartes). — Règlement des parts sociales. Les bénéficiaires sont invités à se présenter aujourd'hui dimanche, de 9 à 11 h. 30, au local : Etre porteurs du livret à jour des cotisations jusque fin juillet 1914; de l'extrait sur papier simple de l'acte de naissance pour les sociétaires non mariés et ayant atteint l'âge de 25 ans. Pour les sociétaires mariés, l'extrait sur papier simple de l'acte de mariage. Pour les sociétaires décédés, l'extrait de l'acte de décès à présenter par la famille.

WATTRELOS. — Symphonie des accordéonistes du Laboureur, chez M. Gustave Buyzschaert, rue Carnot, 231, réunion générale tous les dimanches, à 9 h. Accordéons à la disposition des amateurs.

EYS. — Fanfare Municipale. — Réunion des sociétaires au local, aujourd'hui, à 10 h. 30, pour le banquet de Sainte-Cécile.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — Aujourd'hui, dimanche, en matinée, à 14 h. précises, et en soirée à 20 h. 30, « Lakmé », opéra-comique en 3 actes, de Leo Delibes, avec le concours de Mme Mathieu-Lutz, de l'Opéra-Comique, de Paris.

— Le Bon Théâtre (33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir). — Aujourd'hui, à 15 h. 30, « La joie fait peur », de Mme de Girardin, et « Le gendarme est sans pitié », de Courteline. Les rôles de Mlle Vandorbrugge, et de M. Lemarchand attireront une foule de spectateurs. Brillant orchestre. Prix des places, 4 fr., 2 fr. et 1 fr., plus les droits.

— Casino-Palace. — Les mardi 3 et mercredi 4 février, auront lieu, au Casino-Palace, les représentations de « Poussin », de B. Guiraud.

TOURCOING. — Théâtre Municipal. — Dimanche 25 janvier, en matinée, à 2 h., « L'Antéque du Moulin », opérette en 4 actes d'A. Bruneau, avec le concours de M. Dommer de l'Opéra-Comique; M. Réfel, de l'Opéra-Comique, Mme M. Lamet. Le soir, à 8 h., « Les Cloches de Corneville », opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux de Robert Hermyle.

Lundi 26 janvier, « Les Cloches de Corneville ».

ROUBAIX

SALLE SAINTE-CECILE Dimanche 15 janvier Matinée à 3 heures Soirée à 7 h. ½

Le Fils de la Nuit, 4e episode de l'Aigle, 25 episode, dernier episode de L'Action Fantôme, [illegible] Sacrée; La Femme abandonnée. 43050d

GAUMONT SALLE DUBUS r. des Champs, 57-59, Rx **CINEMA**

Matinée à 3 heures Soirée à 7 h. ½

Onésime et le Billet de mille, comédie; Noces d'argent, [illegible] en 2 parties; Douglas dans la Lane, comédie [illegible] en 4 parties; L'Homme au Domino Noir, drame policier en 4 episodes (le épisode) : Pero et Fils; Gaumont-Actualités, etc. 43041d

IDEAL-CINEMA Salle du CAFE FRANÇAIS 34, Grande-Rue, Roubaix.

Programme du samedi 24 au jeudi 29 janvier 1920

Le Bon Candidat, comédie; La Phalore Bleue, grand drame [illegible] en 2 parties; La Chasse est ouverte, comédie [illegible] en 2 parties.

Séances, matinée [illegible] de 2 à 11 heures. Lundi, jeudi et samedi, soirée à 7 h. 30. Mardi et jeudi, matinée à 3 heures.

Prix des places : loges réservées, 2 fr. 20; premières, 1 fr. 65; secondes, 1 fr. 10; troisièmes, 0.85. 43042d

WATTRELOS

CINEMA DU LABOUREUR

Programme du 24 au 29 janvier

Match de boxe Carpentier contre Mac Closkey; Douglas dans la Lane, comédie en 4 parties; L'Homme au Domino Noir, en 2 parties; Père et fils; Noces d'argent, drame en 2 parties; Onésime et le billet de mille; Le Comte de Monte Cristo; Gaumont-Journal.

TOURCOING-HIPPODROME Programme du 24 au 26 Janvier

Pour enfants : Lolin du Foyer, drame mondain en 3 parties; Mignon-Cristal, [illegible] dernière époque; Mystères de New-York, [illegible] épisode.

Pendant concert : Mlle Ehrzaw, tyrolienne; Dirlay, comique, Donafrantz, [illegible] moderne; The Jansons, Portugais comiques, [illegible] comique.

Prochainement : Le Maître du Forges. 43002

NORD

La Reconstitution industrielle

Le Service de la R. I. nous communique :

DELIVRANCE DES SAUF-CONDUITS POUR L'ALLEMAGNE

1° Sauf-conduits pour l'Allemagne. — Pays occupés par les armées alliées. — Le Chef de l'Office et Service de Reconstitution Industrielle de Wiesbaden fait connaître que ses services peuvent délivrer des sauf-conduits valables pour un ou plusieurs voyages, pour se rendre en Allemagne occupée.

Ces sauf-conduits sont établis d'après les indications que donnent les intéressés sur la durée probable de leur séjour. Ces sauf-conduits permettent de circuler en Alsace, en Lorraine, dans le Grand Duché du Luxembourg, et les territoires occupés par les armées alliées, et portant également l'autorisation de se rendre à Francfort.

2° Sauf-conduits pour se rendre en Allemagne non occupée. — L'industriel qui a besoin de se rendre en Allemagne non occupée, se présente avec une lettre d'introduction émanant des services de l'Office de Wiesbaden au siège de la Mission militaire Française, 9, Taunus et Anlag, à Francfort, cette lettre d'introduction est accompagnée d'un certificat attestant que le but de voyage n'a aucun caractère politique.

Ce certificat est immédiatement visé par le Service de la Mission française, et l'industriel obtient sans retard des passe-ports allemands (Deutsch Passtelle, 27, Blitters Dorfplatz), les autorisations et visa nécessaires pour sa libre circulation dans les pays allemands non occupés.

LA RECONSTITUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS SINISTRES. — L'Office de la R. I. nous prie d'insérer la note suivante :

« L'Office de la Reconstitution Industrielle a entrepris auprès des intéressés, une vaste enquête sur les moyens les plus efficaces à employer pour reconstituer la main-d'œuvre indispensable au fonctionnement des établissements industriels sinistrés.

» Il importe, en effet, que des mesures urgentes soient prises pour tenter de combler le déficit de main-d'œuvre qui risque de compromettre et même d'entraver la Reconstitution industrielle.

» L'Office de Reconstitution industrielle attache le plus grand prix à recevoir à ce sujet l'avis des principaux intéressés.

» Dans ce dessein, un questionnaire a été adressé directement aux organisations patronales et ouvrières, ainsi qu'à la plupart des chefs d'établissements industriels sinistrés.

» Ceux de ces industriels ou de ces groupements qui n'auraient pas reçu le questionnaire, et qui désireraient faire parvenir leur avis sur cette importante question, pourront s'adresser directement aux chefs de secteur dont dépend leur localité. Ils recevront immédiatement les pièces nécessaires.

» En raison de l'urgence, l'Office de Reconstitution Industrielle compte sur la bonne volonté de tous les intéressés, pour que les réponses à son questionnaire lui parviennent nombreuses et dans le plus court délai possible.

» Ces réponses devront être adressées au siège de l'Office de Reconstitution Industrielle, 14, rue de la Trémoille, à Paris (VIIIe). »

A LA CONFEDERATION GENERALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES DES REGIONS DEVASTEES. — Diverses Commissions de la Confédération générale des Associations Agricoles des Régions dévastées (C.A.R.D.) se sont réunies vendredi, 8, rue d'Isly, sous la présidence de M. Frédéric Bertrand, assisté de M. Edouard de Warren, commissaire général, auxquels s'étaient joints les parlementaires suivants : MM. Bachelet et Gouge, sénateurs; Bonquette, des Rotours, Desjardins, Percy, Frédéric Hugues, Gomot, Lecourtier, de Lesseux, Macaces, Mathis, Meunier, Philippoteau et Rillard de Verneuil, députés.

Une note a été établie proposant des solutions aux questions les plus urgentes de la reconstitution agricole. Cette note sera présentée aux ministres compétents et aux groupes interparlementaires des régions libérées.

LA NAVIGATION SUR LA SAMBRE a été reprise vendredi après-midi.

LES ETATS-GENERAUX DU NORD seraient prochainement, à l'instigation de plusieurs groupements commerciaux, transformés en états régionaux.

A PROPOS DE LA PROMOTION DU MERITE AGRICOLE. — On sait qu'une promotion spéciale dans l'Ordre du Mérite agricole vient d'être publiée pour récompenser les femmes, enfants et vieillards qui, pendant la guerre, ont suppléé pour les travaux des champs, dans des conditions particulièrement difficiles, les hommes mobilisés. On trouve beaucoup de ces « remplaçantes » dans les Flandres, où ils ont travaillé sous les obus. Or, l'arrondissement de Dunkerque ne voit que deux hommes et une femme ainsi récompensés sur 2.000 promus. M. Paul Dufour, président de l'« Union du Mérite agricole du Nord » non envahi » élève contre cette injustice une protestation énergique et indignée.

LES MERCANTIS. — François Brulin, marchand de charbon à Douai, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir réalisé un bénéfice de 94 fr. par tonne de charbon.

ECRASEE PAR UNE AUTO A DUNKERQUE. — Une jeune enfant, Renée Top, a été écrasée par une auto.

UN MORTEL CHOC D'AUTOS A TILLOY a coûté la vie à Mme Caron, de Dualgny, 58 ans.

PAS-DE-CALAIS

UN TRAIN DE CHARBON PILLE A CONDHIL-LE-TEMPLE. — Depuis plusieurs jours la gare de Condhil-le-Temple est pillée par des voleurs de charbon : le contenu presqu'entier d'un train, soit 61.000 kilos, a disparu.

BELGIQUE

A PROPOS DE LA DECORATION DES VILLES

Bruxelles, 21 janvier. — Les journaux annoncent que le premier ministre a répondu négativement à une question du sénateur Carpentier, qui demandait si le gouvernement se proposait de décorer les villes belges et françaises qui ont été particulièrement éprouvées par la guerre. Le premier ministre indiquait que ce vœu ne pouvait être exaucé, parce qu'il y aurait lieu de décorer toutes les villes et tous les villages belges.

MOUSCRON

FABRIQUE DE SABOTS en tous genres. J. V. D., rue du Gaz, Mouscron. 43056

AVIS TRES IMPORTANT. — La Banque Jules Joires, à Tournai, Bruxelles et Leuze, recoit, dès ce jour, les souscriptions à l'Emprunt Belge 5 0/0, remboursable avec prime de 50 0/0. Les paiements peuvent être effectués en Bons de la Défense Nationale Française ou en billets français.

Souscription à toutes les émissions.

Garantie de répartition. 43061

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Vols de bois. — Désiré et Henri Delbart, Henri Verhaegue, Berthe Vermesch, Mme Vve Devogèle et Joseph Cosmere sont poursuivis pour s'être, à Lannoy, approprié une certaine quantité de bois laissé dans un camp par des soldats anglais.

Ils reçoivent chacun 20 fr. d'amende mais bénéficient du sursis.

— Du bois fut aussi pris, à Wattrelos, dans une maison en ruines. Pour ce délit, Germaine Mathieu, Henri Mahieu sont condamnés à 3 jours de prison avec sursis ; Sophie Demesmacker à 5 jours sans sursis.

Recel. — Pour recel d'objets mobiliers provenant des Allemands, 50 fr. d'amende à la nommée Clara Drouesne, rue Saint-Vincent de Paul, à Tourcoing.

Outrages aux agents. — Louis Doumelle, brocanteur à Roubaix, fut mandé par la police, le 14 décembre, à montrer ses livres de brocantage.

Doumelle, qui se reposait au moment où vinrent les agents, les reçut très mal. Huit jours de prison.

— Deux Polonais, Pierre Zgid et Alexandre Nietereneko, au cours d'une dispute dans un estaminet de Roubaix, ressaisirent aux agents qui les rappelaient au calme. Le Tribunal les condamne chacun à 6 jours de prison avec sursis.

Quatre affaires de violences. — Dans une dispute, après une partie de fléchette, à l'estaminet, Léon Lannoeuvre, de Tourcoing, perta des coups de pied au peintre Colliert. Il reçoit 1 mois de prison avec sursis.

— A Quesnoy-sur-Deûle, Léon Philippe, carrelleur, a frappé à des ouvriers et des violences [illegible] Le tribunal condamne à 20 jours de prison avec sursis et à 5 fr. d'amende.

— A Roubaix, Louis Dubois, dans une querelle avec son amie, Pélagie Ackermann, lui blessa la main droite et la menace de son revolver. Pour port d'arme prohibé et violences, Louis Dubois est condamné à 6 mois de prison.

— Enfin, pour bris de clôture, à Annappes, la nommée Marguerite Dupuis reçoit 25 fr. d'amende.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

CHAMPIONNAT DU NORD (Série A)

TOURCOING. — Union Sportive Tourcoing contre Olympique Lillois, à 2 h. 15, rue de Gand. Composition des équipes : U.S.T., Parsis, Desombre, Mullier, Verquin, Coppiel, Dejonghe, M. Lemaire, Dubly (cap.), F. Parsis, A. Files, L. Lesur, [illegible], Lebrun, Leclercq, Favart, Montagne, Gorellier, Pepenhalle, Duvillier, Vignell, Ostrowski, Bellaïche, Vignoll.

BOULOGNE. — Union Sportive Boulonnaise contre Stade Roubaisien.

DUNKERQUE. — Union Sportive Dunkerquoise contre Sporting Club Tourquennois.

CALAIS. — Racing Club de Calais contre Association Sportive Tourquennoise.

CHALLENGE DE L'AVENIR

ROUBAIX. — C'est aujourd'hui, à 2 h. 15 qu'aura lieu au terrain du Sartel le match qui mettra aux prises les équipes réservées du Racing Club de Roubaix et du Red Star, de Paris. Il n'est pas douteux que nombreux seront les sportsmen qui suivront ce match intéressant. Les deux équipes en présence comptent, en effet, parmi les meilleures de France dans leur catégorie. Celle du Red Star tient le haut du Challenge de l'Avenir. Elle disputera et gagnera le match de cet après-midi. On connaît assez la valeur des Racingmen dont plus d'un fera, ou a déjà fait bonne figure dans l'équipe première du Club.

BOXE

ROUBAIX. — L'Académie des Sports de Roubaix organise aujourd'hui, à la Brasserie des Orphéonistes, son quatrième gala de boxe de la saison. Le succès des galas précédents fait bien augurer de la réunion de ce soir.

Le programme comporte cinq grands combats, dont deux 10 rounds de 2 minutes avec gants de 4 onces, qui opposeront Loute, de Gand, et Dintrousseote, de Dewam, à Mollies et Voisin. Le premier combat commencera à 4 h. 15 précises, bureau à 3 h. 30.

CYCLISME

PARIS. — Cet après-midi aura lieu au Vélodrome d'Hiver à Paris, la deuxième journée du Championnat d'Hiver de demi-fond.

LA RACE CANINE

LILLE. — Club du Chien berger de défense. — Réunion ou assemblée générale à son siège, 5 et 7 place de la Gare, Café de Paris, le 1er courant, le C.B.B.D. a décidé de faire son exposition de chiens de toutes races les dimanche et lundi de Pâques.

Il a renouvelé son Comité. Présidents d'honneur : MM. V. Bouquet, G. Danna père, G. Lavielle; président : M. A. Boulogny; vice-président : M. Tribout; secrétaire général : M. P. Garrigeux; secrétaire-